

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CE1259

présenté par

Mme Berthelot, M. Potier, Mme Got, M. Fruteau, Mme Vainqueur-Christophe, M. Letchimy,  
Mme Louis-Carabin, Mme Bareigts, M. Grellier, Mme Massat, Mme Marcel et les membres du  
groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE PREMIER

A la seconde phrase de l'alinéa 20, substituer au mot :

« spécificités »,

le mot :

« particularités ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Le terme « spécificités » est parfois mal compris et assimilé, en comparaison, à des régimes de faveur. Les termes « réalités » et « particularités » doivent lui être préférés. Ils sont plus précis et décrivent mieux les problématiques rencontrées dans les outre-mer.